

POURSUITE DE LA TRANSFORMATION DE LA DIRISI

Recrutements attendus...

INTRODUCTION

En introduction, le colonel LE POIX, directeur local, indique qu'il a souhaité réunir la CLR de la DIRISI de Rennes, même s'il restait des incertitudes sur la validation du REO 2015, comme ce fut le cas en 2014. Cette manière de procéder permet de ne pas bloquer le travail des AMR.

Le REO sera basé sur la poursuite des objectifs de la transformation de la DIRISI à travers DIRISIX, de la LPM 2013, des directives de la direction centrale (SD 2014) ainsi que de la transformation des armées.

La décision du Président de république de limiter les suppressions de postes au ministère de la défense (-1500 postes) suite aux événements tragiques de janvier dernier, retarderait la parution des REO 2015.

EVOLUTION DE LA DIRISI

L'évolution passera par :

- Une modernisation et homogénéisation des SIC Défense ;
- Une modernisation et homogénéisation des SIC ;
- Rennes reste un pôle majeur ;
- Une forte capacité de centralisations et d'actions à distance. Les CIRISI assureront le maintien de proximité et la relation client. Maintien des implantations actuelles adaptées à la carte des unités soutenues. Fermeture des antennes CIRISI de Cesson, Romorantin et Châteaudun ;

- Une montée en puissance du CNMOI et du CNMOSI ;
- Un maintien d'une fonction achat à la DIRISI de Rennes ;
- Une uniformisation des directions locales ;
- Une poursuite de la logistique à 2 niveaux ;
- Un transfert de la Formation Nationale Décentralisée (FND) de Rennes vers Orléans en 2015 ;
- Une mise sous l'autorité organique du CDAD de Bourges et de Châteaudun ;

BILAN DE RECLASSEMENT 2014

42 personnels étaient concernés par un transfert de poste ou de site :

- 17 personnels ont changé de site, sans droit au PAR (distance inférieure à 20 kms) ;
- 14 personnels ont été mutés pour transfert de poste, sans droit au PAR ;
- 5 personnels ont été mutés dans le cadre du PAR (formations) ;
- 2 personnels ont été mutés, avec droit au PAR (distance supérieure à 20kms) ;
- 4 formations ont été demandées.
- Aucune IDV n'a été demandée.

PRESENTATION DU REO

Le directeur a présenté les effectifs : L'effectif total en 2015 fait apparaître **848** postes (civils et militaires) pour la DIRISI RENNES, se traduisant par une baisse de 9 postes par rapport au précédent REO.

La répartition des postes se décompose ainsi :

- Les Centres nationaux : 415 postes, soit une augmentation de 6 postes ;
- Les CIRISI : 424 postes, soit une baisse de 15 postes.

Pour les personnels civils, les droits ouverts au REO 2015 est de 322 soit un gain de 24 postes par rapport au REO 2014. L'effectif réalisé au 01/01/2015 est de 252 soit **70 postes vacants**.

Les postes à pouvoir se répartissent ainsi :

- Réservés au titre de concours 2015: 8 ;
- Au titre du rééquilibrage : 2 ;
- Ralliement du CDAD Bourges : 22 ;
- Ralliement du CDAD Châteaudun : 6 ;
- Demandés à la BNE : 18 ;
- En attente de décision L 4139.2: 8 ;
- Réservés pour manœuvres futures (déflations, transfert de postes, etc.) : 6.

A la demande des organisations syndicales, l'administration a explicité le terme « poste de rééquilibrage ». Ces postes sont tenus par des militaires qui exercent des fonctions bien spécifiques, ils vont être intégrés fonctionnaires car le recrutement de personnels civils exerçant le même type de métier pour les remplacer est quasiment impossible.

RECLASSEMENT 2015

Le directeur précise que le mouvement RH serait anticipé pour répondre, dans la mesure du possible, aux aspirations des personnels. La déflation concerne 8 postes.

A ce jour quatre entretiens AMR ont été réalisés, ce qui a entraîné :

- 2 mutations validées ;
- 2 demandes de mutations en cours.

*La **CFDT** est intervenue afin d'avoir des précisions sur les dossiers les plus délicats et attire l'attention de l'administration afin qu'elle prenne bien en compte tous les éléments des dossiers.*

CONCLUSION

D'après le directeur ce projet de REO 2015 a très peu de risque d'être modifié.

Beaucoup de situations sont traitées ou en passe de l'être. Les cas les plus difficiles devront être suivis avec la vive attention et la **CFDT** y veillera.

L'administration nous a informés que les postes recrutés au titre de l'article L 4139.2 sont pour l'instant prévus en Région Parisienne. Si cette situation était confirmée, les 8 postes réservés à ce type de recrutement devraient être mis au titre du concours.

La **CFDT** reste vigilante sur le nombre de postes réservés au titre de L4139.2. Il ne faudrait pas que ce type de recrutement devienne le moyen le plus important pour atteindre les effectifs fixé par le REO. Comme beaucoup de service, la moyenne d'âge des personnels civil augmente, seul le recrutement par concours externe permettrait de rajeunir cette population.

Rennes, le 4 février 2015

Vos représentants CFDT :

Jean-Jacques DROFF et Jean-Michel LAFOND

Pour mieux vous défendre, contactez ou rejoignez la CFDT